



**COMMUNE DE VIGY**

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VINGT ET UN MARS DEUX MILLE VINGT-SIX**

à 8 heures 45, en Mairie

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY, Nathalie RAVAINÉ, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Nicolas RAVAINÉ, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Anne WINGELINCKX, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA

**Membres absents excusés ayant donné procuration** : /

**Membres absents sans procuration** : /

Convocation du 17 mars 2026.

Secrétaire de séance : Nicolas RAVAINÉ

N° 2026/002/002

**OBJET : ELECTION DU MAIRE :**

M. Hervé PRITRSKY, doyen de l'assemblée, donne lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Hervé PRITRSKY sollicite deux volontaires comme assesseurs : Baptiste VINCENT et Loyce CZAPKA acceptent de constituer le bureau.

Hervé PRITRSKY demande alors s'il y a des candidats.

M. Sylvain WEIL est candidat au nom du groupe « Bien Vivre à Vigy Hessange 2026 » et invite les conseillers municipaux à passer au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne	19
Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

A obtenu M. Sylvain WEIL : 16 voix

M. Sylvain WEIL ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Sylvain WEIL prend la présidence et remercie l'assemblée.

Pour extrait conforme,  
Vigy le 21 mars 2026,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 24/03/2026 et transmise au représentant de l'Etat le 24/03/2026